

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 février 2024, à compter de 17h00, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs:

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Michel Venne, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

L'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2024-02-069

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 196 imposant une taxe de services pour les sites de camping et pourvoirie à Ferme-Neuve aux fins de l'entretien du Chemin Baskatong/17 CIP sur une longueur de 26 kilomètres
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2024-02-070

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 196 IMPOSANT UNE TAXE DE SERVICES POUR LES SITES DE CAMPING ET POURVOIRIE À FERME-NEUVE AUX FINS DE L'ENTRETIEN DU CHEMIN BASKATONG/17 CIP SUR UNE LONGUEUR DE 26 KILOMÈTRES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 196 imposant une taxe de services pour les sites de camping et pourvoirie à Ferme-Neuve aux fins de l'entretien du Chemin Baskatong/17 CIP sur une longueur de 26 kilomètres soit adopté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2024-02-071

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 13 février 2024 soit levée. Il est 17h05.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse